

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 04 novembre 2019
Date d'affichage 07 novembre 2019

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 20 (+ 3 pouvoirs)
votants 23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20191113-DEL_19_11_13_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2019

Affichage : 18/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le TREIZE NOVEMBRE à Vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire,
s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la
présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Gaëtan THOMAS, M. Thierry BODIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Michel ARBOUYS, M. Gérard GUESNE, Mme Camille MORIN-BURRE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Sylvie FAVRET.

Excusés : M. Claude DROUET (Pouvoir donné à Sylvie FAVRET), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à Didier REVEAU), Mme Dominique BURLLOT, M. Quentin GUTIERRES, Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jean THOREAU), Mme Sophie DOLLON, M. Thierry PERRE.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marie-Hélène TROUILLOT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

NOTRE DAME DES MARAIS – DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL

Dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise Notre Dame des Marais, Monsieur GALLAND, Maire Adjoint en charge du Patrimoine, rappelle aux membres de l'Assemblée les différents partenaires financiers de la collectivité, à savoir :

- DRAC des Pays de La Loire,
- Conseil Régional des Pays de La Loire,
- Conseil départemental de La Sarthe.

Il précise que les travaux de la Tranche Ferme sont achevés et qu'ordre de service a été donné aux différentes entreprises pour la réalisation des travaux de la Tranche conditionnelle 1.

Monsieur GALLAND précise que cette tranche d'un montant de 978.366,25 € HT (travaux et missions) est divisée en deux phases financières, conformément aux directives de la DRAC des Pays de La Loire :

- Phase 1 d'un montant de 500.000 € HT
- Phase 2 d'un montant de 478.366,25 € HT.

Monsieur GALLAND annonce que les dossiers de subventions relatifs à ces nouvelles phases 1 et 2 de la Tranche Conditionnelle 1 ont été déposés auprès des partenaires financiers de la collectivité et que les Services du Conseil Régional souhaitent que ce dépôt soit délibéré en séance de Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres votants (23 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),
Prend acte des travaux et missions relatifs à la phase 1 et 2 de la Tranche Conditionnelle 1,

APPROUVE les plans de financement suivants :

TRANCHE CONDITIONNELLE 1 – PHASE 1			
DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux et Missions	500.000 €	DRAC des Pays de La Loire	200.000 €
		Conseil Régional Pays de la Loire	100.000 €
		Conseil départemental de La Sarthe	75.000 €
		Autofinancement communal	125.000 €
Montant total	500.000 €	Montant total	500.000 €

TRANCHE CONDITIONNELLE 1 – PHASE 2			
DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux et Missions	478.366,25 €	DRAC des Pays de La Loire	191.346,50 €
		Conseil Régional Pays de la Loire	71.754,94 €
		Conseil départemental de La Sarthe	95.673,25 €
		Autofinancement communal	119.591,56 €
Montant total	478.366,25€	Montant total	478.366,25 €

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à déposer le ou les dossiers de subventions auprès des partenaires financiers de la collectivité,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à effectuer toutes démarches visant à l'obtention de ces subventions.

Pour copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU